



Questionnaire publicitaire type pour les services financiers (à adapter en fonction des biens & services que vous commercialisez)

- 1) Grâce au microcrédit personnel, Savez-vous que nous finançons en moyenne 300 projets par an ?
 OUI NON
- 2) Savez-vous que dès que vous avez l'accord de prêt, les fonds sont disponibles dans votre compte bancaire sous 48h ?
 OUI NON
- 3) Parmi les types de prêt ci-dessous, lesquels pourrez-vous intéresser ?
- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Prêt personnel | <input type="checkbox"/> Prêt immobilier |
| <input type="checkbox"/> Prêt Auto | <input type="checkbox"/> Crédit renouvelable |
| <input type="checkbox"/> Prêt travaux | <input type="checkbox"/> Epargne |
| <input type="checkbox"/> Rachat de crédit | <input type="checkbox"/> Autres..... |
- 4) Nous vous proposons deux modes de remboursements, lequel pourrez-vous intéresser ?
- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mensualité fixe (Montant fixe chaque mois) | <input type="checkbox"/> Mensualité variable (Fixer des paliers de montant allant du plus élevés a moins élevés ou bien l'inverse) |
|---|--|

5) Pour quel type de projet souhaitez-vous faire une demande de prêt/financement ?

.....
.....
.....

6) Que pensez-vous d'un prêt personnel, auto, travaux, divers de 4000€ à 20.000€, remboursement sur 12 mois avec un taux fixe de 1% ?

.....
.....

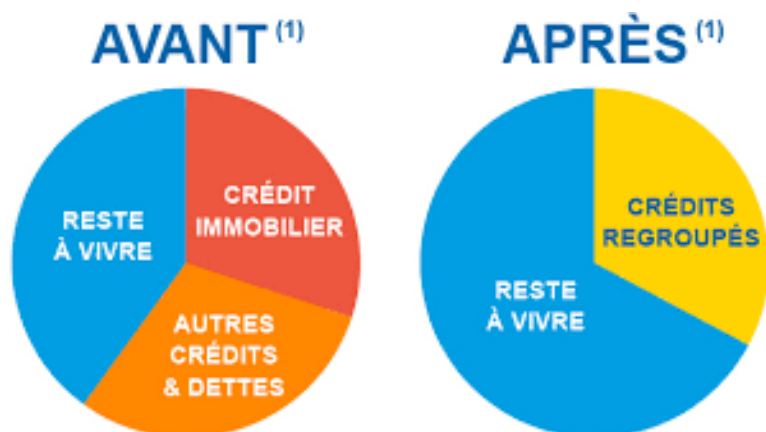


7) Une dépense imprévue, savez-vous que vous pouvez reporter votre prélèvement au mois suivant sans frais supplémentaire et à raison de 2 fois/an ?

OUI NON

8) Savez-vous que le rachat de crédit est plus bénéfique, avec le regroupement de deux prêts ?

OUI NON



9) Savez-vous que la durée de remboursement de nos crédits autos varient entre 12 et 84 mois ?

OUI

NON

10) Savez-vous que grâce au Prêt Personnel, vous pouvez emprunter un montant compris entre 3000€ et 50.000€ sur une durée de 12 à 50 mois avec un taux compris entre 2% et 8% ?

OUI

NON

11) Seriez-vous intéressé par un prêt immobilier compris entre 80.000€ à 1.500.000€ avec un taux fixe de 2% remboursable de 8 à 25 ans

OUI

NON

12) Savez-vous que les remboursements débutent en moyenne 90 jours à compter du jour où le montant intégral du prêt est disponible dans votre compte bancaire ?

OUI

NON

13) Parmi ces offres de crédits, lesquels vous intéressent ?

Crédit automobile	Crédit personnel	Crédit immobilier
<input type="checkbox"/> 12 000 € sur 24 mois Remboursement : 510,38 €/mois Taux : 2% Montant total : 12 249,12 €	<input type="checkbox"/> 6 500 € sur 18 mois Remboursement : 370,44 €/mois Taux : 3% Montant total : 6 667,92 €	<input type="checkbox"/> 25 000 € sur 60 mois Remboursement : 448,66 €/mois Taux : 3% Montant total : 26 919,60 €

14) Dans le cadre de cette campagne publicitaire nous allons vous communiquer par email ou téléphone (en fonction des coordonnées que vous allez nous communiquer en fin de questionnaire) un bon de réduction personnalisés ci-dessous (valable uniquement pour vous car il sera associé à votre email, nom et numéro de téléphone et ne sera pas utilisable par une autre personne) valable 1 mois, au-delà de ce mois promotionnel, vous repasserez au tarif supérieur.

Veillez sélectionner la ou les bons de réduction que vous souhaitez :

Crédit automobile	Crédit personnel	Crédit immobilier
<input type="checkbox"/> 12 000 € sur 40 mois au lieu de 24 mois Remboursement : 510,38 €/mois Taux : 2% Montant total : 12 249,12 €	<input type="checkbox"/> 6 500 € sur 36 mois au lieu de 18 mois Remboursement : 370,44 €/mois Taux : 3% Montant total : 6 667,92 €	<input type="checkbox"/> 25 000 € sur 120 mois au lieu de 60 mois Remboursement : 448,66 €/mois Taux : 3% Montant total : 26 919,60 €

Vous êtes arrivé à la dernière page du questionnaire publicitaire, veuillez prendre connaissance de l'ensemble des informations ci-dessous.

Première rémunération

L'annonceur vous rémunèrera **X €** directement sur votre compte monétaire KRALISS à la fin de ce questionnaire si vous lui communiquez, via le champ ci-dessous, votre email (*rattaché à votre compte KRALISS*) afin qu'il puisse vous envoyer un premier email en lien avec les offres de cette campagne.

ATTENTION : *Un email et un numéro de téléphone différent de celui de votre compte KRALISS ou mal orthographié entrainera l'annulation de vos rémunérations.*

Je ne souhaite pas communiquer mon email (*L'annonceur ne pourra malheureusement pas vous rémunérer à la fin de ce questionnaire*)

J'accepte de communiquer ci-dessous, l'email rattaché à mon compte KRALISS, afin de recevoir de la part de l'annonceur, email en lien avec les offres de cette campagne (*A l'issu de ce mail en lien avec cette campagne, l'annonceur est tenu, sur simple demande de votre part, de supprimer toutes vos coordonnées ou bien de les traiter avec votre consentement et ce, conformément à l'article 94 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris en application de la loi du 6 janvier 1978 et aux articles 226-18-1 et 226-24 du code pénal*).

Deuxième rémunération

En plus des **X €** versé(s) ci-dessus, l'annonceur vous rémunèrera **X €** directement sur votre compte KRALISS si vous acceptez d'être appelé à la date et heure de votre convenance, afin de vous présenter les offres en lien avec cette campagne et qu'on réponde à toutes vos questions.

Je ne souhaite pas être appelé (*Vous ne serez ni appelé(e) ni rémunéré(e)*)

J'accepte de communiquer ci-dessous, le numéro de téléphone rattaché à mon compte KRALISS, afin d'être appelé (*Vous allez recevoir un email et une notification mobile contenant le lien vers le calendrier où vous pourrez sélectionner la date et heure à laquelle vous souhaitez être appelé(e)*).

Un n° de téléphone mobile différent de celui de votre compte KRALISS entrainera l'annulation de vos rémunérations.

La rémunération sera versée automatiquement sur votre compte KRALISS uniquement à la fin de l'appel).

(Veuillez écrire votre n° de téléphone mobile au format national. C'est-à-dire sur 10 chiffres et en commençant par le 0 : Exemple => 0XXXXXXXXX)

A SAVOIR : Afin de protéger vos données personnelles :

- L'annonceur est tenu, sur simple demande de votre part, de supprimer toutes vos coordonnées de ses fichiers dans un délai de 2 mois suivant la réception de votre demande, conformément à l'article 94 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris en application de la loi du 6 janvier 1978.

- L'annonceur traitant vos données personnelles sans votre consentement est passible des sanctions pénales prévues aux articles 226-18-1 et 226-24 du code pénal.